

DÉLIBÉRATION

Du Conseil d'Administration

De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du mardi 14 mars 2024

Délibération n° 2024-03-05

Point 4 : Présentation des dépenses CVEC 2022-2023

Vu l'article L 841-5 du code de l'éducation,
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,
Vu le Décret n°2019-685 du 28 juin 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation

Le Conseil d'Administration prend connaissance de l'état des dépenses relatives à la CVEC pour l'année universitaire 2022-2023 et de l'utilisation des crédits CVEC pour cette même année.

Ces dépenses s'élèvent aux montants suivants :

- Domaine accueil : 600,00 €
- Domaine santé : 7.043,00 €
- Domaine social : 4.000,00 €
- Appels à projets sur initiatives étudiantes : 18.743,15 €

Total versé en 2022-2023 : 30.386,15 €

Les crédits CVEC utilisés pour l'année universitaire 2022-2023 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 24

Quorum : 13

Membres présents ou représentés : 24

Présents : 19

Représentés : 5

Visa de la présidente
Patricia FOMPEYRINE



Votes :

Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24

Délibération adoptée

Document(s) en annexe au présent extrait : Présenté en séance : Utilisation des crédits CVEC

Extrait envoyé au Recteur Chancelier des Universités le : 20 mars 2024

UTILISATION DES CRÉDITS CVEC 2022-23

▪ **Domaine accueil : 600 €**

Application MAVE : 600 €

▪ **Domaine santé : 7043 €**

Contribution au Service de Santé des Etudiants (SSE) : 7043 €

▪ **Domaine social : 4 000 €**

Aide financière d'urgence (Fonds d'aide) : /

Aide financière (bourses internationaux) : 1 000 € pour une élève

▪ **Appel à projet sur initiative étudiante : 18743,15 €**

Santé : 4153,96 €

Sport : 4010,37 €

Social : /

Accueil : 1504,25 €

Culture : 9074,57 €

Autre : /

2022-2023 : 30386,15 € utilisés

VOTE n°1

12/03/24

